

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_125 : FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE
FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ 2022-2025 - COMMUNE D'ALBI

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_125 : FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ 2022-2025 - COMMUNE D'ALBI

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

La commune d'Albi a sollicité la communauté d'agglomération de l'Albigeois le 15 mai 2024 pour l'octroi d'un fonds de concours concernant différentes opérations :

- rénovation et amélioration thermique (hors géothermie) du groupe scolaire Rayssac. Le fonds de concours sollicité s'élève à 823 002 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 3 292 008 €.
- rénovation et amélioration thermique du groupe scolaire Rochegude. Le fonds de concours sollicité s'élève à 869 865 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 3 479 460 €.
- rénovation du réceptif et des vestiaires du stade Mazicou. Le fonds de concours sollicité s'élève à 475 066 €, soit 22,5% du coût total HT du projet estimé à 2 111 405 €.
- rénovation du réceptif et de la salle polyvalente du gymnase Jean Jaurès. Le fonds de concours sollicité s'élève à 104 264 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 417 058€.
- rénovation de bâtiments pour Albility Lab. Le fonds de concours sollicité s'élève à 650 000 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 2 600 000€.

Après examen des dossiers déposés, de leur complétude, des cofinancements obtenus par les communes, et des crédits disponibles sur l'enveloppe de fonds de concours 2022-2025 affectée à la commune d'Albi, les demandes de fonds de concours, objet de la présente délibération, sont déclarées recevables.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 VI,

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022_001 du 10 février 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les demandes de fonds de concours formulées par la commune d'Albi concernant les projets de rénovation et d'amélioration thermique des groupes scolaires Rayssac et Rochegude, la rénovation du réceptif et des vestiaires du stade de Mazicou, la rénovation du réceptif et de la salle polyvalente de Jean Jaurès, ainsi que la rénovation des bâtiments pour Albility Lab,

VU les projets de conventions ci-annexés entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

CONSIDÉRANT que les dossiers de demandes sont complets,

CONSIDÉRANT que les montants des fonds de concours n'excèdent pas les parts de financement assurées, hors subvention, par les bénéficiaires des fonds de concours,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi en vue de participer rénovation et amélioration thermique (hors géothermie) du groupe scolaire Rayssac. Le fonds de concours sollicité s'élève à 823 002 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 3 292 008 €.

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi en vue de participer rénovation et amélioration thermique du groupe scolaire Rochegude. Le fonds de concours sollicité s'élève à 869 865 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 3 479 460 €.

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi en vue de participer à la rénovation du réceptif et des vestiaires du stade Mazicou. Le fonds de concours sollicité s'élève à 475 066 €, soit 22,5% du coût total HT du projet estimé à 2 111 405 €

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi en vue de participer à la rénovation du réceptif et de la salle polyvalente du gymnase Jean Jaurès. Le fonds de concours sollicité s'élève à 104 264 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 417 058 €.

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Albi en vue de participer à la rénovation de bâtiments pour Albility Lab. Le fonds de concours sollicité s'élève à 650 000 €, soit 25% du coût total HT du projet estimé à 2 600 000€.

AUTORISE monsieur le vice président délégué aux finances, aux affaires générales et à la commande publique à signer les conventions d'attribution de fonds de concours jointes à la présente délibération.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ